

ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX ACTIVITÉS DE COOPÉRATION

Réponse du management et plan d'action



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Nom du rapport d'évaluation:	Évaluation de la participation de la société civile aux activités de coopération		
Date du rapport d'évaluation :	2 juin 2023	Date du plan d'action :	26 septembre 2023

Réponse globale du management à l'évaluation :

La société civile joue un rôle clé en aidant les autorités nationales des 46 États membres à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe et les recommandations des mécanismes de suivi. La Secrétaire Générale a identifié la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe comme l'une des priorités de l'Organisation. En réponse aux décisions prises lors de la Session ministérielle d'Helsinki en 2019, la Secrétaire Générale a publié ses propositions ([SG/Inf\(2020\)8](#)), où il a également été démontré que, à l'exception d'activités spécifiques limitées aux États membres, presque toutes les activités normatives, de suivi et de coopération du Conseil de l'Europe impliquent un certain niveau d'engagement avec la société civile (voir en particulier l'annexe au SG/Inf(2020)8). Les mesures de mise en œuvre présentées dans le rapport final de la Secrétaire Générale - [SG/Inf\(2022\)13](#) (notamment le lancement d'un manuel et d'un portail de la société civile sur la coopération avec le Conseil de l'Europe ; l'interaction avec nos structures, comme les échanges de vues informels avec les groupes de rapporteurs du Comité des Ministres et la participation accrue aux comités directeurs et ad hoc) ont été accueillis favorablement par la Session ministérielle de Turin (mai 2022). Compte tenu de l'appel lancé par la Conférence ministérielle de Turin en faveur d'un renforcement des travaux et à la lumière de la Déclaration de Reykjavik, la Feuille de route de la Secrétaire Générale sur l'engagement du Conseil de l'Europe avec la société civile, ([SG/Inf\(2023\)28](#)) contenant des propositions stratégiques spécifiques visant à façonner un engagement significatif avec la société civile dans son ensemble, y compris la société civile de la jeunesse, dans tous les aspects du travail (activités normatives, de suivi et de coopération), a été distribuée le 13 septembre. Les propositions portent sur les trois dimensions suivantes : la sensibilisation, la connaissance et la compréhension de l'Organisation par les organisations non gouvernementales, à travers la participation, la contribution et le partage de points de vue.

Dans ce contexte, la présente évaluation arrive à point nommé. La première recommandation (1) est déjà mise en œuvre. Les autres recommandations sont examinées ci-dessous à la lumière de ce qui précède et en tenant également compte des éléments suivants :

- le champ d'application restreint de la présente évaluation, à savoir la participation de la société civile aux activités de coopération financées par les ressources extrabudgétaires, ce qui ne reflète pas nécessairement l'engagement des organisations de la société civile (OSC) dans l'ensemble de l'Organisation ;
- la nature intergouvernementale de l'Organisation, qui aide les États membres à améliorer la mise en œuvre des normes. C'est également le cadre sous-jacent de la coopération du Conseil de l'Europe avec les OSC, qui ne se concentre pas sur l'octroi de fonds. Toutefois, dans le cadre de projets de coopération, de petites subventions peuvent être accordées aux OSC pour la mise en œuvre de projets qu'elles ont élaborés, lorsqu'elles sont jugées utiles à la réalisation des objectifs du projet ;
- la Direction de la coordination des programmes (DPC) est identifiée comme l'entité en charge de la mise en œuvre de certaines recommandations en ce qui concerne les activités de coopération. Dans le contexte de la Feuille de route de la Secrétaire Générale susmentionnée, d'autres entités administratives principales (MAE) peuvent être impliquées dans les domaines relevant de leur compétence.

PLAN D'ACTION

Décision du management ¹	Entité en charge	Actions prévues ² (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation ³	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 1 : La politique/stratégie relative à la participation de la société civile en préparation devrait inclure une partie consacrée à la participation de la société civile aux activités de coopération. Cette partie devrait préciser comment la participation de la société civile aux activités de coopération devrait contribuer à la politique/stratégie générale de l'Organisation en matière de participation de la société civile et inclure des mesures concrètes permettant de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les activités de coopération pour nouer des liens avec la société civile locale et nationale et renforcer son rôle dans l'application, le suivi, la défense et la mobilisation en faveur des normes et des conventions. (élevée⁴)					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	Le Cabinet avec la DPC et DGI+DGII	Les propositions de la Feuille de route de la Secrétaire Générale couvrent également les activités de coopération.		31/12/2024	Directeur du Cabinet
Recommandation 2 : Les OSC devraient être plus régulièrement informées de la manière dont elles peuvent être associées aux travaux du Conseil de l'Europe au-delà des projets (y compris en utilisant la partie consacrée aux activités de coopération de la politique/stratégie relative à la participation de la société civile lorsqu'elle sera disponible) par des moyens concrets tels que des lettres d'information, des courriels groupés, des communiqués, etc. (élevée)					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	Le Cabinet	Des propositions spécifiques sur la fourniture des informations dans divers domaines à la société civile sont contenues dans la Feuille de route de la Secrétaire Générale susmentionnée et visent à renforcer la communication systématique avec les OSC.		31/12/20234	Directeur du Cabinet
Recommandation 3 : La DPC devrait développer le module de l'outil informatique PMM destiné aux parties prenantes. Ce module servira de base de données relative aux OSC et facilitera la collecte et la mise à jour des informations relatives à la société civile dans toutes les zones géographiques où des activités de coopération sont menées. (élevée)					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	DPC	Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route, les possibilités de créer une base de données à l'échelle de l'Organisation seront examinées, à condition que des garanties adéquates, notamment en matière de protection de la vie privée, puissent être mises en place.		31/12/2024	Directeur de la DPC

1. La décision du management est en rapport avec la recommandation (Acceptée, Rejetée, En cours d'examen).

2. Pour la mise en œuvre des recommandations acceptées.

3. Pour les recommandations rejetées ou en cours d'examen.

4. Les recommandations ont été classées comme "élevée" ou "moyenne" en fonction de l'estimation de leur importance à la suite de l'évaluation.

Décision du management ¹	Entité en charge	Actions prévues ² (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation ³	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 4 : La DPC devrait renforcer la capacité des équipes de projet du Conseil de l'Europe à associer les OSC aux activités de coopération et, dans une perspective plus vaste, aux projets individuels visant à renforcer les liens avec la société civile et à contribuer à la politique/stratégie globale de l'Organisation relative à la participation de la société civile. À cette occasion, des conseils devraient être donnés sur la manière de traiter avec les autorités nationales qui imposent des restrictions à la société civile. (élevée)					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	DPC	<p>La nécessité de renforcer et de rationaliser la capacité du personnel du Conseil de l'Europe à s'engager avec les OSC dans le cadre des activités normatives, de suivi et de coopération est envisagée dans la Feuille de route susmentionnée (voir notamment le paragraphe 19). L'opportunité de formations plus spécifiques sera évaluée dans le cadre de l'exercice d'examen à mi-parcours.</p>		31/12/2024	Directeur de la DPC
Recommandation 5 : Le Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire général adjoint (Cabinet), en collaboration avec les MAE, devrait examiner la possibilité de mettre en place d'autres procédures qui permettraient à un éventail plus large d'OSC de participer, notamment celles qui se trouvent dans des situations précaires. Ces procédures plus souples devraient englober les invitations, l'inscription des participants, la traduction et l'interprétation, les déplacements et les indemnités journalières, les missions de conseil et les subventions. (élevée)					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	Le Cabinet (en consultation avec les MAE concernées)	<p>Comme indiqué dans la réponse du management, la coopération de l'Organisation avec les OSC n'est pas axée sur l'octroi de fonds.</p> <p>Toutefois, dans le cadre de projets de coopération, de petites subventions peuvent être accordées aux OSC pour la mise en œuvre de projets qu'elles ont élaborés, lorsqu'elles sont jugées utiles à la réalisation des objectifs du projet. Sur la base des expériences précédentes, de nouvelles pistes seront examinées dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Secrétaire Générale.</p>		31/12/2024	Directeur du Cabinet

Décision du management ¹	Entité en charge	Actions prévues ² (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation ³	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 6 : La DPC ou les MAE compétentes devraient inclure, dans la mesure du possible, des ressources pour le soutien à la société civile dans tous les plans et programmes d'action par pays et thématiques, soit dans le cadre de projets hors programme, soit par des dotations budgétaires spécifiques pour l'ensemble des programmes. Ce financement permettrait de mettre en œuvre des mesures concrètes dans les pays où il existe des bureaux extérieurs, de renforcer la communication avec les OSC et de mieux analyser la société civile dans les pays où il existe des activités de coopération (voir les recommandations complémentaires 2, 4, 7 et 8). (élevée)					
<input type="checkbox"/> Acceptée <input checked="" type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	DPC et autres MAE		Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Secrétaire Générale, il n'est pas prévu d'étendre la portée du soutien financier à tous les plans et programmes d'action nationaux et thématiques.	31/12/2024	Directeur de la DPC (et autres MAE selon le cas)
Recommandation 7 : La DPC, en collaboration avec les MAE et en associant le cas échéant les bureaux extérieurs, devrait élaborer des mesures concrètes pour accroître les synergies entre les OSC dans les pays où des activités de coopération ont lieu, et privilégier le travail collectif avec plusieurs OSC, plutôt que le travail avec des OSC/experts de la société civile isolés. Ces objectifs devraient être explicitement précisés dans la politique/stratégie relative à la participation de la société civile. (élevée)					
<input type="checkbox"/> Acceptée <input checked="" type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	DPC (en consultation avec les MAE concernées)		Les différentes actions à l'attention de la société civile envisagées dans la Feuille de route de la Secrétaire Générale visent à créer des synergies transversales au sein des OSC impliquées dans les activités normatives, de suivi et de coopération de l'Organisation.	31/12/2024	Directeur de la DPC
Recommandation 8 : La DPC, en collaboration avec les MAE, devrait intégrer des objectifs et des indicateurs de participation de la société civile dans la conception des projets et des programmes individuels et inclure une partie consacrée à la participation de la société civile aux activités de coopération dans les rapports annuels, y compris dans les rapports d'étape et finaux des plans d'action par pays et les rapports d'évaluation. (élevée)					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	Le Cabinet avec la DPC	Les pratiques actuelles de planification et d'établissement de rapports (tant au niveau des projets que des plans d'action) prévoient une section sur l'approche des droits humains dans laquelle sont incluses des informations pertinentes concernant la coopération attendue/réelle avec les OSC. Une rationalisation plus poussée, y compris la modification des versions à venir des lignes directrices des projets sera envisagée de manière transversale dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Secrétaire Générale susmentionnée.		31/12/2024	Directeur du Cabinet et Directeur de la DPC

Décision du management ¹	Entité en charge	Actions prévues ² (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation ³	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 9 : La DPC, par le biais de ses bureaux extérieurs, devrait rencontrer régulièrement d'autres organisations internationales et donateurs afin d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de participation de la société civile aux activités de coopération. Ces rencontres devraient être utilisées par le Conseil de l'Europe pour mettre l'accent sur sa valeur ajoutée et son approche unique et complémentaire, et s'attirer ainsi le soutien d'organisations internationales et de donateurs. (moyenne)					
<input checked="" type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Rejetée <input type="checkbox"/> En cours d'examen	DPC	<p>Les chefs et chefs adjoints des bureaux du Conseil de l'Europe responsables des activités de coopération adopteront une approche proactive au sein de la communauté de donateurs dans leurs pays respectifs et faciliteront le partage des bonnes pratiques en matière de participation de la société civile aux activités de coopération, en vue d'améliorer le soutien global aux OSC fourni par les organisations internationales et les donateurs et d'augmenter les contributions des donateurs aux activités de coopération du Conseil de l'Europe avec/ pour les OSC.</p> <p>L'opportunité d'élaborer un document d'orientation spécifiquement consacré aux bureaux du Conseil de l'Europe sera examinée dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Secrétaire Générale (voir notamment le paragraphe 19).</p>		31/12/2024	Directeur de la DPC

Abréviations	
DPC	Direction de la coordination des programmes
DGI	Direction générale droits humains et État de droit
DGII	Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine
MAE	Entité administrative principale
OSC	Organisations de la société civile
PMM	Méthodologie de gestion de projets
Cabinet	Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint